



Communiqué de presse

01/09/2014

Plan gouvernemental pour le logement : ne pas oublier les plus modestes

L'Uniopss et ses adhérents mentionnés dans la liste ci-dessous constatent que peu de mesures annoncées dans le plan de relance du logement concernent les personnes aux revenus les plus modestes, ce qu'ils regrettent puisque le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté annoncé par le Gouvernement visait dans son esprit à proposer des solutions aux personnes aux revenus les plus modestes.

Les associations dénoncent depuis plusieurs années les baisses de l'aide à la pierre pour le logement locatif public et les baisses des contributions de l'État au fonds national des aides au logement. Il n'est pas acceptable que les aides publiques servent à accroître le patrimoine des ménages les plus riches, alors que l'on compte 3,5 millions de mal logés et 150 000 sans-abris.

L'Uniopss demande donc que les dispositifs de défiscalisation sur les investissements immobiliers soient accordés avec des contreparties sociales pour loger les ménages modestes. Dans un contexte économique difficile où la rigueur budgétaire est annoncée, les aides publiques doivent en effet être ciblées pour le logement des personnes aux revenus les plus modestes.

L'Uniopss regrette dans le même esprit l'abandon du « caractère universel » de la garantie des loyers et l'abandon de l'encadrement des loyers dans les marchés immobiliers très tendus hors Paris : des décisions qu'elle considère profondément injustes pour des milliers de personnes qui souffrent du mal logement tout en constituant un retour sans passer par le Parlement sur une loi votée par lui.

L'Uniopss et ses adhérents rappellent donc les mesures qui leur semblent prioritaires dans le plan de relance du logement :

- le doublement de la production de logements sociaux à faible niveau de loyer de type PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration), pour passer des 30 000 PLAI actuellement programmés chaque année à 60 000 PLAI, qui représenteraient alors 40 % des 150 000 logements locatifs sociaux annoncés par le Président de la République.
- la réactualisation des aides au logement dans la perspective de la construction du futur projet de loi de finances pour 2015. En effet, les aides au logement ne solvabilisent plus assez actuellement les ménages aux revenus les plus modestes
- l'augmentation de la production de logements dans le parc locatif privé conventionné pour passer de 3000 réalisés en 2013 à 50 000, au bénéfice des personnes aux revenus les plus modestes de manière à agir de manière équilibrée sur tous les parcs de logements locatif : privé et public.

Contacts presse :

Jeanne Dietrich – Tél. : 01 53 36 35 11 – jdietrich@uniopss.asso.fr

Valérie Mercadal – Tél. : 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr